

COOMPTRE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIRAZEIL DU MERCREDI 22 MARS 2017

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Absent : 01
Pouvoirs : 04

L'an deux mille dix-sept
Le vingt-deux mars,
le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 15 mars 2017

M. MENIER a été désigné comme secrétaire de séance

PRESENTS : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET, M. PAULAY, Mme MARTINETTI-BRICE, MM. PIRA, LEBEDINSKY, Mmes ZOIA, VAYSSIERE, VALENTI, MM. GILLE, MENIER, Mme PINASSEAU, MM TREZEGUET, POLETTTO

POUVOIRS : Mme SCAFFINI à M. COURREGELONGUE - Mme RATINAUD à Mme ZOIA - M. LATASTE à M. PIRA - Mme VALENTIN à M. POLETTTO

ABSENT EXCUSE : M. JUIN

La séance du conseil municipal du mercredi 18 janvier 2016 est voté à l'unanimité

1. Vote du Compte Administratif et de gestion,

Affectation des résultats de l'exercice 2016.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2016 figurant au compte administratif de manière suivante :

Excédent de fonctionnement 2016 :	+ 155 132,81
Excédent reporté de fonctionnement :	+ 257 778,48
soit un excédent de clôture de :	+ 412 911,29

Résultat d'exécution d'investissement :	- 244 573,04
-----------------------------------------	--------------

Déficit des restes à réaliser :	- 5 025,00
---------------------------------	------------

Dépenses 5 025,00

Besoin de financement	- 249 598,04
-----------------------	---------------------

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 de la façon suivante :

- **163 313,25 €** en excédent de fonctionnement reporté (**R002**)
- **249 598,04 €** seront affectés au financement des investissements (**R1068**)

Approbation du compte de gestion « commune » 2016, dressé par Monsieur José ABENIA, trésorier.

Monsieur expose le compte de gestion dressé par M. José ABENIA, trésorier.

Il demande au conseil municipal s'il y a d'éventuelles remarques.

Le conseil municipal **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Budget : orientation de l'investissement 2017

M. le Maire expose les investissements 2017. Le projet majeur pour la commune est l'achat et les travaux pour la nouvelle bibliothèque.

Monsieur le Maire présente d'autres projets d'investissements dont les travaux sur les équipements sportifs et les bâtiments communaux. Un point avec les clubs sportifs a été fait le terrain d'entraînement, est en mauvais état et nécessite des travaux lourds. Il faut prioriser les investissements sportifs.

Mme DELRIEU-GILLET précise que la 1ère tranche des travaux d'accessibilité d'un montant de 18 000 euros sera réalisée cette année.

D'autres travaux sont à prévoir : sur l'Aire de jeux, à Ste abondance (clôture basse, nettoyage) et Rondpoint de Monplaisir 2.

Concernant la borne électrique sur l'aire covoiturage, plusieurs devis ont été réalisés : 1 000 euros pour les 2 places, 6 600€ les places en enrobée et le reste en bicouche et 8 000€ l'ensemble en enrobé. Suite au conseil de l'école élémentaire des travaux ont été demandés : l'isolation des classes, la rénovation des fenêtres.

La rénovation des WC et d'autres travaux sont à l'étude.

Concernant l'achat de matériel, l'école élémentaire souhaite une fixation des projecteurs au plafond. Il faut se renseigner si le matériel est compatible pour être fixé (présence d'une télécommande).

3. Urbanisme : Point PLU (Plan Local d'Urbanisme) et transfert de la compétence urbanisme à Val de Garonne Agglomération

Point PLU :

M. le Maire explique l'avancée du PLU : une réunion a eu lieu le lundi 20 mars, à Beaupuy, sur le zonage et l'orientation des zones, avec une « nouveauté » : l'existence de nouvelles zones urbaines protégées. Le travail en concertation avance : vendredi 21 avril 2017, aura lieu la prochaine réunion publique de présentation du zonage. Il est préconisé lors d'une opération de lotissement de prévoir la voirie avec une entrée et sortie pour des constructions patrimoniales.

Le changement de destination de bâtiment sera possible : comme les séchoirs ; ils pourront être reconvertis en habitation tout en conservant le bâtiment existant, cependant c'est à la commune de garantir la sécurité incendie.

Transfert de compétences urbanisme à Val de Garonne Agglomération :

M. le Maire explique que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dite Loi ALUR) modifie les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme.

Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, soit le 27 mars 2017.

Cependant, si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. De ce fait, si un quart des communes s'y oppose, VGA ne pourra pas prendre la compétence.

Le Maire propose de s'y opposer.

Le conseil municipal s'oppose au transfert automatique de la compétence en matière de PLU à Val de Garonne Agglomération. (Contre : 0 - Pour : 16 - Abstention 02).

4. Convention de mise à disposition de salle de la Mairie à l'Association Déco-Passion Récréation.

Monsieur le Maire expose la convention de mise à disposition de la salle à l'étage de la mairie à l'association Déco Passion.

Il explique que l'association donne des cours d'informatique les mardis après-midi.

Salle de Meyssan : « Chœur et Amitié » souhaite utiliser la salle, ils doivent faire un essai pour l'acoustique.

5. SDEE47 Convention de servitude entre la Commune et le SDEE47 pour le changement d'une de façade et Modification des statuts du Sdee 47

Convention de servitude entre la Commune et le SDEE47 pour le changement d'une lampe de façade :

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur la parcelle **AA 150** située **Le Bourg Sud à Virazeil au** bénéfice du Sdee 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité afin de changer une lampe.

Le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants.

Modification des statuts du Sdee 47

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Le Sdee 47 vient de lancer une procédure de modification de ses statuts afin notamment de pouvoir mettre en œuvre de nouveaux partenariats avec des structures non membres du Sdee 47 (Ex : Lot-et-Garonne Numérique, les Etablissements publics de Coopération Intercommunale participant avec le Sdee 47 à la Commission Consultative paritaire de l'énergie, la future SEM pour la production d'énergie...).

La modification des statuts du Sdee 47 porte ainsi principalement sur :

- le complément des compétences et activités connexes avec les nouveaux champs d'intervention du Sdee 47 : mobilité à l'hydrogène, réseaux de froid, géothermie, éolien...
- la possibilité d'intervenir pour des personnes morales non membres du Syndicat
- la possibilité d'établir des relations contractuelles avec la future SEM pour la production d'énergie dont il sera le principal actionnaire.

Le projet de statuts refondus a été adressé à toutes les communes intéressées avec notification de la délibération. Chaque Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune serait réputée favorable.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

6. Convention d'adhésion aux « logiciels Métiers » avec le CDG47 (logiciel administratif COLORIS),

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que le CDG47 propose un service d'aide à l'informatisation locale dénommée « **Logiciels métiers** ».

Monsieur le Maire explique que les prestations réalisées, dans le cadre de la présente convention par le Centre de Gestion pour le compte de la collectivité, sont les suivantes :

a) Aide à l'informatisation locale :

- l'obtention de **logiciels professionnels** dans des conditions financières avantageuses,
- **l'installation** des logiciels professionnels et leur paramétrage,

- la **formation** des utilisateurs,
- **l'assistance** téléphonique, la télémaintenance et l'intervention sur site en relation avec les logiciels professionnels.

b) Conseil en équipement (hors école) :

- le recueil des besoins auprès de la collectivité, à distance ou sur site,
- l'audit de l'existant, réalisation compte-rendu avec préconisations techniques,
- la réalisation du cahier des charges techniques,
- l'analyse technique des offres,
- la recette des équipements, la vérification du fonctionnement en production.

L'ensemble de ces prestations seront assurées à la collectivité moyennant une cotisation annuelle.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service « **Logiciels métiers** » proposé par le pôle numérique du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place un contrat de **location et de maintenance des « logiciels Coloris » avec le prestataire COSOLUCE.**

Il explique que la maintenance évolutive des logiciels est incluse dans le tarif de location annuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

7. Etude des demandes formulées par le Conseil des élèves de l'école élémentaire,

Monsieur le Maire présente le travail des délégués de chaque classe composant le conseil des élèves de l'élémentaire.

Dans le cadre de leur apprentissage de la démocratie locale, le conseil des élèves a fait un dossier de demande de travaux. Il expose le compte-rendu du conseil des élèves. Monsieur le Maire fait lecture de la lettre écrite par les élèves

Ils demandent de :

- Déplacer 2 marelles peintes sous le préau
- Déplacer l'escargot pour y mettre un Pac-Man
- Tracer du terrain de basket et tracer le terrain de foot
- Mettre un miroir dans les toilettes

Le conseil municipal prend acte de la demande. Une réflexion va être engagée afin de voir les possibilités et les périodes de réalisation de travaux. M. le Maire et Mme Gillet rencontreront prochainement le conseil des élèves.

8. Travaux en cours,

Ste abondance : le nettoyage autour de la salle municipale a été fait (arbres morts coupés, haies...).

Devant l'école maternelle, les pavés dégradés ont été enlevés à cause des racines des arbres.

Le puits du chalet : En attente du remboursement de l'assurance adverse.

Le nettoyage des fossés a été fait.

9. Questions diverses

Monsieur POLETTO interroge M. le Maire sur le projet de la nouvelle Bibliothèque. Le géomètre Expert a établi le plan de séparation ; aucun achat ne peut intervenir avant l'avis sur la demande de Réserve parlementaire.

Ecoles : le conseil de l'école élémentaire a eu lieu le 14 mars 2017, pour la rentrée prochaine, le total des enfants est estimé en élémentaire à 123 enfants.

Monsieur le Maire expose le compte-rendu du conseil des écoles, il précise qu'un rappel des mesures de sécurité a été fait ainsi que différents exercices de sécurité. Lors des vents violents, un exercice de confinement a pu être réalisé en temps réel.

Restauration scolaire : un nouvel agent cantine du CDG47 est en place depuis le 13 mars 2017 en remplacement d'un agent en arrêt maladie.

Salle des Fêtes : Monsieur le Maire explique que l'avis défavorable de la commission sécurité devrait être levé. Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés, le stockage réduit. Il précise que la formation du personnel en charge de la salle des fêtes est obligatoire

La Licence IV a été rachetée par le bar « le Passager » à Miramont de Guyenne.

Cœur de Bourg : Le dossier présenté par Mme GILLET et M. PIRA au programme leader a été accepté.

Chemin ruraux : le rapport de l'enquête publique sera donné mardi prochain, aucune observations ou opposition n'a été mentionnée.

Monsieur le Maire annonce qu'il faut poursuivre le confinement des poules.

Quartier du tennis : Monsieur le Maire explique une surpopulation de chat à Bourg Sud, le chenil départemental doit intervenir.

Courriers : Une demande deux panneaux supplémentaires au lieudit « France » a été demandé, les administrés informent que les livreurs ont des difficultés à les trouver.

Commission espaces verts : l'utilisation des produits phyto est interdite sauf aux cimetières et dans lieux clos depuis janvier 2017. Une réflexion sur des alternatives est en cours.

Une démonstration de matériel de travail mécanique (de type rotofil) pour traiter les espaces de cailloux a été faite le mercredi 15 mars 2017. C'est une alternative aux produits phytos.

Courrier de demande de sécurisation du boulodrome (Ste Abondance) afin d'éviter que les boules ne percutent les véhicules. Il est demandé sécuriser le terrain. Il est nécessaire de trouver une solution.

Repas des associations : le 1^{er} avril aura lieu le repas des associations, l'inscription doit se faire en mairie assez rapidement.

Le Broyeur est arrivé, une réunion de présentation aura lieu avec la presse. Il sera sur la commune le 17 avril 2017.

Tour de garde

M. le Maire propose de mettre en place 5 tours de garde pour les élections présidentielles. De nombreux élus se positionnent.

La séance est levée à 23 h 25